

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 160

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département des Bouches du Rhône au fonctionnement de l'internat d'excellence du collège André Honnorat de Barcelonette.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356**

PRESENTATION

En application des dispositions de l'article L.213-8 du Code de l'Education, le Département des Alpes de Haute Provence sollicite la contribution de notre collectivité aux charges de fonctionnement du collège André Honorat de Barcelonnette dans les Alpes de Haute Provence qui reçoit plus de 10% d'élèves originaires des Bouches du Rhône (78 élèves sur un total de 409 pour l'année scolaire 2016-2017).

Pour l'exercice 2016, la dotation globale de fonctionnement allouée par le Département des Alpes de Haute Provence au collège André Honorat de Barcelonnette s'élève à 193 000 €.

La contribution du Département des Bouches du Rhône, calculée au prorata du nombre d'élèves originaires du département fréquentant ledit collège s'élève au montant de 36 806,84 €, ($193\ 000\ € \times (78/409\ \text{élèves})$).

La convention relative à la participation du Département des Bouches-du-Rhône aux charges de fonctionnement du collège André Honorat à Barcelonnette, réglant les modalités pratiques de notre participation est jointe en annexe du présent rapport.

PROPOSITIONS

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental afin d'avoir la mention qui est prescrite.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le Département des Alpes de Haute Provence la convention dont le projet est joint en annexe, relative à la répartition des charges de fonctionnement de l'internat d'excellence du collège André Honorat de Barcelonnette à recrutement interdépartemental, fixant la participation financière du Département des Bouches du Rhône à 36 806,84 € pour l'exercice 2017.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL